Division parcellaire

Par POIS85	

Bonjour

Je souhaite acheter une maison avec un terrain suffisamment grand pour le diviser. J'envisage soit de garder la maison avec un peu de terrain et de vendre l'autre partie du terrain, soit de garder le terrain pour faire construire et revendre la maison.

Qu'en est-il de la plus-value éventuelle ?

Dans les 2 cas le montant de la revente sera inférieur au montant d'achat de l'ensemble, y a -t-il donc une imposition ? Si oui sur quoi est-elle calculée?

D'autre part est-il possible d'inscrire à la PSVA une condition suspensive relative à l'obtention du certificat d'urbanisme pour être sûr de pouvoir diviser la parcelle avant l'achat?

Merci par avance pour vos réponses
----Par ESP

Bonjour

Il y a plus value si le morceau ou la construction que vous revendez se négocie plus cher qu'il ne vous est revenu. Concernant la clause que vous souhaitez insérer, c'est possible.